

Lors de notre rentrée solennelle 2012, la presse locale titrait c'est la lutte des classes au cph, un titre particulièrement évocateur du climat de défiance continu que le Président employeur du Conseil de Prud'hommes d'Arles nourrit à l'encontre des conseillers CGT qui sont la cible d'attaques incessantes et inacceptables de sa part.

Dans son discours, il avait annoncé que l'année 2012 serait l'année du triple D :

Départage qu'il convenait de diminuer
Délais de traitement des affaires qu'il convenait de réduire
Discipline dans le respect de la réglementation.

La mise en œuvre de cette dernière nous a vite renseigné sur la signification du mot Discipline vue par un Président employeur :

C'est ainsi qu'à propos des demandes d'autorisation de dépassement du temps de rédaction, des conseillers CGT sont accusés de REVENDIQUER des demandes d'indemnisation lorsqu'ils usent de leur droit qu'il tirent des dispositions du code du travail.

Indemnisations systématiquement refusé par le Président employeur qui n'hésite pas à jouer les délateurs auprès des autorités judiciaires et à envoyer des courriers recommandés au domicile du Conseiller à des fins d'intimidation.

Un Président qui va jusqu'à reprocher à la Vice-Présidente CGT le temps qu'elle a passé pour préparer et écrire un discours de 10 pages.

Un Président qui sermonne le conseiller CGT en lui reprochant de s'être fait récusé à propos d'une affaire, alors que lui-même n'hésite pas à se faire juger par ses pairs quand il ne les juge pas lui-même.

Assez déconcertant pour un Président qui se vante d'avoir des valeurs d'honnêteté reconnues partout et par tous.

La discipline selon M. FARGIER : un terme qui recouvre une définition partisane qu'il décline en fonction de ce qui l'arrange.

Un patron décomplexé qui après avoir dit son hostilité à la médiation comme l'ensemble de ses collègues conseillers employeurs a, contre toute attente, invité la médiation payante à rentrer dans l'enceinte de notre juridiction,

Un Président qui n'a cessé d'attaquer sans aucun fondement sérieux les conseillers salariés appartenant à notre organisation syndicale et qui devient tout à coup autiste quand il s'agit de sanctionner les comportements critiquables des conseillers employeurs :

Aucune sanction à l'encontre du conseiller employeur qui tient des propos racistes à l'encontre d'un conseiller salarié CGT

Aucune remontrance à l'égard du conseiller employeur qui faillit à son obligation de remplir le service auquel il a été appelé en ne venant pas délibérer durant plusieurs mois prorogeant exagérément les dates de rendue de décisions, et ce malgré la lettre de rappel des chefs de cour insistant sur les sanctions encourues en cas de manquement à cet engagement.

Pas plus de punition à l'encontre du conseiller employeur récidiviste qui tient en pleine audience des propos grossiers "allez faire chier" à l'encontre d'un Conseiller CGT qui lui demande de faire noter par le greffier d'audience l'absence de motif légitime de la partie défenderesse.

Et encore moins à l'encontre d'un conseiller employeur qui a à juger d'une affaire dont il connaît une des parties.

Comment les conseillers peuvent-ils exercer leur mandat sereinement quand on sait que ces comportements ne soulèvent aucune réaction de la part du Président ?

Mais il y a encore plus grave, dernièrement notre Président a lancé la pierre de trop à l'encontre du conseiller, responsable du groupe CGT, en le traitant de « salaud » dans un courrier particulièrement odieux.

Une attitude que nous dénonçons qui n'est pas digne
Représentant de juridiction qui insulte la fonction de conseiller prud'hommes.

Nous attendons du Président qu'il exerce sa mission avec indépendance, impartialité et intégrité conformément aux attributions qui lui incombent et non qu'il se comporte comme un Chef d'entreprise hostile à une organisation syndicale.

Nous attendons du Président qu'il honore la justice du Travail assurée par des employeurs et des salariés élus à partir de listes syndicales y compris, ne lui en déplaise, à partir des listes CGT que les salariés ont confirmé à la première place lors des dernières élections prud'homales.

Car au-delà de ce comportement, il s'agit bien d'une attaque en règle contre la CGT que nous entendons porter à la connaissance des autorités judiciaires.